

ALI AARRASS, UNE NOUVELLE VICTIME DE LA GUERRE CONTRE LE TERRORISME !

L'Espagne bafoue les droits d'un ressortissant belge, Bruxelles laisse faire

L'affaire avait causé un énorme scandale. En 2006, la Belgique avait organisé le kidnapping du citoyen belge Bahar Kimyongür afin de le livrer, via les Pays-Bas, à la Turquie. Heureusement, la justice néerlandaise n'avait pas donné suite à ce complot : elle avait, au contraire, dénoncé cette forfaiture et remis Bahar en liberté. À l'époque, le Parquet fédéral belge était décidé à museler la liberté d'expression de Kimyongür en le faisant passer pour un «dirigeant terroriste». En réalité, à travers sa militance efficace, le jeune homme ne faisait que dénoncer le sort terrible subi par les militants de gauche incarcérés dans les prisons d'Ankara.

Or, quatre années plus tard, la Belgique récidive, en bafouant –une nouvelle fois– les principes élémentaires sur lesquels doit s'appuyer tout État de droit : les plus hautes autorités viennent, en effet, d'accepter l'extradition, par l'Espagne vers le Maroc, du ressortissant belge Ali Aarrass...

Hier : Bahar. Aujourd'hui: Ali...

Ali Aarrass est né à Melilla. Dès son plus jeune âge, avec une partie de sa famille, il va vivre en Belgique, où il obtient la nationalité et réussit ses études. Il finit néanmoins par rejoindre son père resté dans l'enclave espagnole située en territoire marocain... où il est arrêté !

C'est la conséquence des attentats survenus à Casablanca en 2003. De présumés «terroristes» ont impliqué notre compatriote dans cette affaire. Bien que ces détenus soient revenus par la suite sur leurs accusations arrachées sous la torture, c'est trop tard : le mal est fait.

Innocent !

Mais après trois années d'enquête et de procès, sans la moindre preuve à charge, les tribunaux espagnols établissent l'innocence d'Ali. Pourtant, le ressortissant belge demeure



Ali AARRASS

incarcéré... dans l'attente de son extradition vers le Maroc.

Torture

Amnesty International Espagne a vigoureusement réagi : «Exhorte les autorités à ne pas extraditer Ali Aarrass vers le Maroc car il risquerait d'être détenu au secret, de subir des actes de torture et d'autres mauvais traitements, ainsi que d'être victime d'un procès inique».

Ali Aarrass, un Belge pas comme les autres?

Confrontée à la détérioration de son état de santé, la famille Aarrass envisage même d'attaquer l'État belge pour son indifférence et sa passivité dans le traitement du dossier. Et l'avocat de M. Aarrass de rappeler que le représentant du consulat belge en Espagne lui a déclaré que «dès l'instant où ils quittent le territoire, il existe deux types de citoyens belges : ceux qui le sont d'origine... et les autres» !

États voyous !

Le 14 décembre 2010, en dépit d'une ultime réclamation du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU et d'une mobilisation citoyenne croissante, l'Espagne extradite notre compatriote vers le Maroc ! L'État belge, quant à lui, refuse toujours d'engager le moindre dialogue avec la famille du prisonnier, tenu au secret depuis douze jours maintenant...

Mobilisation !

Au-delà de l'urgence humanitaire, la situation d'Ali Aarrass constitue l'illustration dramatique des ravages que cause «la guerre contre le terrorisme» sur nos libertés. Depuis le 11 septembre 2001, les États européens comme la Belgique, mettent à mal les principes démocratiques proclamés dans les textes fondamentaux.

Comme par le passé, le CLEA s'engage à fond

SUITE AU VERSO

contre les législations antiterroristes qui ne servent, en réalité, que de prétexte pour défaire les libertés civiles et démanteler les droits démocratiques. Souhaitant poursuivre notre action à plus grande échelle, nous vous invitons à notre prochaine rencontre qui aura lieu le jeudi 6 janvier, à 19h30, au Cercle Victor Hugo, avenue de Stalingrad 106, 1000 Bruxelles (métro Lemonnier).

Le Comité pour la Liberté d'Expression
et d'Association (Clea)

Bruxelles, 26 décembre 2010

Toutes les informations à propos d'Ali Aarrass se trouvent sur www.leclea.be

BAHAR KIMYONGÜR LANCE UN APPEL AUX DÉPUTÉS EN FAVEUR D'ALI AARRASS

«Particulier cherche député culotté

«Ali Aarrass est, tout comme moi, un enfant bipatride, victime des maltraitances de deux «mères-patries» indignes. Lui et moi avons une mère-patrie commune : la Belgique. Elle ne nous aime pas et nous traite avec indifférence parce que nos têtes ne lui plaisent pas. Dans mon cas, elle s'est quelque peu ravisée. Elle me tolère mais me surveille avec malveillance. Ali, lui, a eu moins de chance. Elle a détourné son regard au moment où il se faisait enlever. Mère-Belgique a laissé faire un rapt d'enfant commis par une marâtre espagnole pour le compte de Mère-Maroc. Ali est désormais aux mains de son autre mère-patrie qui le séquestre et le bat. Pourtant, Ali est gentil et innocent. Alors que moi, je suis et je reste turbulent...

«Le vendredi 16 juin 2006, j'étais juridiquement un "terroriste". Et j'étais en prison, non pas en Belgique mais à Dordrecht, aux Pays-Bas, à cause d'un mandat d'arrêt international émis par Ankara qui voulait ma tête de prétendu «leader terroriste». Malgré ces graves accusations, ce vendredi-là, je reçus la visite de trois parlementaires belges : Josy Dubié, à l'époque sénateur Écolo, et deux autres figures du mouvement progressiste belge, Pierre Galand et Jean Cornil, eux aussi à l'époque sénateurs mais du Parti socialiste. Il en fallait du courage à ces trois parlementaires pour rencontrer un "énergumène" sur lequel «il faudrait fondre comme le faucon sur sa proie», comme avait déclaré à l'époque François-Xavier de Donnée, leur collègue MR du clos des Milliardaires. Il en fallait de l'insolence à ces trois Don Quichotte pour se préoccuper d'un étranger au nom presque inquiétant qui tel un esclave avait été vendu par son propre pays, sur le marché néerlandais, au pays d'origine de ses parents. Quelques mois

plus tard, un tribunal à La Haye m'avait acquitté et ainsi permis d'échapper à un aller-simple vers les geôles turques. J'ai donc pu rentrer en Belgique où m'attendait la seconde round de mon procès. Le 7 novembre 2006, la Cour d'appel de Gand me condamna pour "terrorisme" à cinq ans de prison ferme. Coup sur coup, Bruges et Gand m'avaient crucifié. Durant ma détention, j'ai une nouvelle fois reçu la visite de l'incroyable Josy Dubié, cette fois accompagné de la sénatrice CDH Clotilde Nyssens. L'appui moral de tous ces élus du peuple a été fondamental pour briser la glace entre le peuple et le condamné que j'étais. Si je suis aujourd'hui libre, c'est notamment grâce à eux. Ali Aarrass, lui, n'a pas eu la même chance...

«Ali n'est pas comme je l'ai été, au bord du précipice. Il est au fond ! Mais il vit encore. Entendez sa voix ! Maintenant que Josy, Pierre, Jean et Clotilde ne jouissent plus de leur tribune politique, ne nous faites pas dire que notre démocratie a perdu. Suivez l'exemple de vos quatre prédécesseurs, prenez la relève non pas pour porter secours à un terroriste avéré comme je l'étais injustement catalogué à l'époque, mais pour sauver un innocent, un vrai, des griffes de ses tortionnaires. Une simple rencontre suffira à lui redonner vie.

«Amis députés, sauver Ali, c'est sortir notre démocratie du précipice. C'est laver l'opprobre jeté sur un homme non plus à terre mais désormais sous terre ! Sauver Ali, c'est en définitive sauver notre dignité à tous.

«Ali est aussi un enfant de votre mère-patrie. C'est donc un frère qu'on assassine !

«Alors, agissez, même s'il est déjà très tard !»

Bahar Kimyongür, 24 décembre 2010